



23

24

Rapport annuel

25

Direction et association

Organes	3
Nombre de membres	7
Comptes et finances	8

Formation, formation continue & perfectionnement

Personnel	9
Formation continue et perfectionnement	10
Ecole supérieure (ESD)	11
Ecole professionnelle de Neuchâtel et commission CIE pour la Suisse romande	13

Services centraux 14**Politique et branche**

Personnel	16
Politique	17
Branche	20

vitagate sa

Informations générales	23
Collaboration avec l'ASD et évolution des performances du marché	23
Autres partenariats et performances du marché	23
Projets	24
Comptes annuels 2024	24

Comptes annuels 2024

Bilan au 31 décembre 2024	25
Compte de résultat	26
Tableau de flux de fonds	27

Annexe aux comptes annuels

Informations sur les bases utilisées pour les comptes annuels	28
---	----

Informations concernant le bilan et le compte de résultat

B2 Etat des immobilisations	29
B3 Tableau des provisions	30
B4 Evolution des fonds propres	30
B5 Fortune des fonds	30

Explications concernant le compte de pertes et profits

E1 Produit des prestations	31
E2 Autres produits	31
E3 Charges liées aux prestations	31
E5 Charges de personnel	32
E6 Charges administratives	32
E7 Produits financiers	32
E8 Produits extraordinaires	32

Autres informations légales

Nombre des collaborateurs	33
Participations directes et indirectes	33
Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail	33
Dettes envers des institutions de prévoyance	33
Passifs éventuels	33
Evénements importants survenus après la date du bilan	33

Informations complémentaires concernant vitagate sa 34**Commission de vérification des comptes 35****Organe de révision 36**

Direction et association

Organes

Assemblée des délégués

L'assemblée des délégués (AD) s'est tenue le 15 novembre 2024 à la Maison Farel à Bienne, le procès-verbal a été envoyé dans les délais le 14 janvier 2025. Au point «Elections» de l'ordre du jour, **Raphael Wyss** et **Jürg Rolli** ont été réélus au comité central pour un nouveau mandat de quatre ans. **Gregor Kreyenbühl**, responsable du département de la formation, de la formation continue et du perfectionnement au comité central, se retire après quatre ans. **Rosemarie Meyer-Strähli** et **Adrian Würbler** se partagent sa succession. L'élection à la présidence de la commission scolaire de l'ESD et au conseil de fondation de la Fondation ESD a eu lieu entre le 11 février et le 13 mars 2025 par voie de circulation. Rosemarie Meyer-Strähli a été élue par les délégués aux deux présidences. Le procès-verbal concernant les élections complémentaires écrites a été envoyé le 24 mars 2025.

Andrea Lüthi a été élue pour un nouveau mandat de quatre ans à la commission de vérification des comptes. L'assemblée des délégués a aussi élu pour un nouveau mandat d'un an la fiduciaire Von Graffenried AG à Berne comme organe de révision.

En outre, les délégués ont approuvé la requête du comité central d'adapter les actes financiers concernant la cotisation de personne membre qui passe de 250 francs à 200 francs. Les droguistes ES employé·e·s activement dans une droguerie membre de l'ASD au moment de l'envoi de la facture bénéficient en outre d'un rabais supplémentaire de 50 %. Les autres affaires statutaires (procès-verbal de l'AD 2023, rapport annuel et comptes annuels 2023 et budget 2025) ont été acceptées à l'unanimité.

En plus des élections, l'assemblée des délégués a traité la requête suivante:

Requête du comité central concernant la révision totale de la formation initiale

La législation sur la formation professionnelle exige que les objectifs et les exigences de la formation initiale soient réexaminés au moins tous les cinq ans. La responsabilité incombe à la commission pour le développement professionnel et la qualité (DP&Q), qui est dirigée par l'Association suisse des droguistes (ASD) et est composée de représentant·e·s des trois lieux de formation et des autorités cantonales et nationales.

Le rapport d'examen synthétise les enquêtes menées par l'organe responsable et les cantons ainsi que le rapport succinct du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il en ressort que la formation initiale est jugée globalement positive mais qu'il est nécessaire d'agir, en particulier pour les objectifs de formation et la procédure de qualification.

Une révision totale a été recommandée pour adapter les contenus de formation aux directives actuelles du SEFRI (informations complémentaires, voir page 10, révision totale de la formation initiale). Le comité central demande à l'assemblée des délégués d'accepter la révision totale qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2028. La requête est approuvée à l'unanimité par les délégués.

Conférence de la branche

Comme prévu, les conférences de la branche 2024 ont eu lieu le 11 avril et le 26 septembre sur une journée entière et en présentiel. Toutes les personnes participantes ont reçu à chaque fois des informations écrites complètes sur la marche actuelle des affaires en français et en allemand. La conférence de la branche 2 s'est déroulée dans le cadre d'une petite fête organisée sur le lac de Zoug pour les 125 ans de l'association.

ASD-Connect

En complément de la conférence de la branche, le président central et le directeur ont échangé deux fois par vidéoconférence avec les président·e·s de section. Ce nouveau format est facultatif et se déroule sans ordre du jour ni procès-verbal. Il vise à améliorer l'échange entre l'association et les sections au cours de l'année.

Comité central

Le comité central s'est réuni huit fois en présence de la direction pour ses séances ordinaires, dont une à l'Ecole supérieure de droguerie à Neuchâtel. En outre, il a échangé ses points de vue lors de trois vidéoconférences.

Après une année 2023 mouvementée et diverses adaptations structurelles et conceptuelles de l'organisation, le comité central et la direction ont abordé l'exercice 2024 avec confiance.

Direction

L'exercice 2024 a été placé sous le signe de la stabilisation structurelle et du développement stratégique. Après une année 2023 exigeante en termes de personnel, la nouvelle direction s'est stabilisée au cours de l'année sous revue. **Andrea Ullius** est le nouveau responsable de la direction depuis le 1^{er} janvier 2024 et a augmenté son taux d'occupation de 80 à 100 % à ce moment. **Sandra Wollschläger** a rejoint l'ASD en tant que nouvelle responsable des services centraux le 1^{er} février 2024. Elle est membre de la direction et responsable du secrétariat central, des finances et du personnel. En raison de l'ampleur du travail et des tâches, elle a augmenté son taux de travail à 100 % le 1^{er} juillet. En étroite collaboration avec le responsable des finances au sein du comité central et le président du comité central, elle a accompagné l'introduction de nouveaux processus internes dont le système numérique de saisie du temps de travail (Kimai). Celui-ci a fait ses preuves dans le quotidien opérationnel et a permis d'accroître la transparence dans la saisie des heures de travail et la facturation interne des prestations.

La direction est complétée par **Thomas Althaus** (formation, ESD) et **Heinrich Gasser** (en tant que représentant de vitagate sa sans droit de vote). La direction s'est retrouvée tous les mercredis des semaines impaires.

NIVEAU NORMATIF

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

NIVEAU STRATÉGIQUE

PRÉSIDENT CENTRAL
Jürg Stahl

SOUTIEN COMITÉ CENTRAL
Frank Storrer

POLITIQUE ET BRANCHE
Elisabeth von Grünigen-Huber

RESSOURCES ET SERVICES
Jürg Rolli

MÉDIAS ET COMMUNICATION
Raphael Wyss (vice-président)

FORMATION INITIALE
Adrian Würzler

FORMATION CONTINUE
Rosemarie Meyer - Strähl

NIVEAU OPÉRATIONNEL – DIRECTION

DIRECTION
Andrea Ullius (directeur)
Anita Finger Weber (membre)
Sandra Wollschläger (membre)
Tamara Gygax (représentation vitagate sa)

POLITIQUE ET BRANCHE
Andrea Ullius (direction)

RESSOURCES ET SERVICES
Sandra Wollschläger (direction)

FORMATION
Anita Finger Weber (direction)

NIVEAU OPÉRATIONNEL – RÉALISATION

Politique des produits thérapeutiques et de la santé
Gestion de la qualité
Développement de la branche
Contacts et relations publiques dans la branche
Droit et politique

Finances et comptabilité
Controlling
Gestion des membres
Personnel
Conditions-cadres sociales
Informatique et Internet

Politique de la formation
Formation initiale
Formation continue et perfectionnement
Promotion de la relève
Conseils formation et carrière

ESD – ÉCOLE SUPÉRIEURE DE DROGUERIE
Ludmilla Wüthrich

Formation professionnelle supérieure

ÉTAT MAI 2025

Vous trouverez un résumé des fonctions et de tous les collaboratrices et collaborateurs sur le site internet <https://droguerie.ch/association/organigrammes/>

Retraite des directions de l'ASD et de vitagate sa

Une retraite des directions de l'ASD et de vitagate sa a eu lieu le 18 octobre 2024. Après un an de la nouvelle forme d'entreprise, une analyse de la situation actuelle (points positifs et négatifs) a été réalisée et différents champs d'action ont été définis qui doivent être traités en 2025 pour pouvoir améliorer l'efficacité, la communication et la gestion des ressources. La mise en œuvre des conclusions de la retraite sera un processus continu.

Jubilé des 125 ans de l'Association suisse des droguistes, musée en plein air du Ballenberg

La fête du jubilé a eu lieu le 20 mai 2024 par un temps merveilleux au musée en plein air du Ballenberg avec quelque 500 invités. Toutes les informations nécessaires ont été remises aux invités lors du contrôle à l'entrée: lanyards, pins, un programme et les documents pour le «Ballenberg-Trophy» facultatif préparé. La manifestation a été ouverte par une allocution de **Jürg Stahl**, président du comité central de l'ASD, et **Walter Käch** à l'ancienne droguerie. Les premières discussions se sont déjà déroulées autour d'un café et de croissants.

Il était possible de jouer librement et sans contrainte au «Ballenberg-Trophy» et, dès midi, de manger à tout moment et pendant tout l'après-midi au grand buffet copieux. L'ambiance était joyeuse et décontractée. Vers 15h, cinq paniers Ballenberg ont été tirés au sort parmi les participants au «Ballenberg-Trophy». Un morceau final du groupe de cor des Alpes «Jungfrau» et le mot de la fin de Jürg Stahl ont conclu la manifestation.

Cet événement anniversaire a également constitué un grand défi pour les responsables du Ballenberg, le nombre élevé d'invités présents a exigé une planification minutieuse et précise. La collaboration a fonctionné sans accroc et a été très agréable.

Communication et vitagate sa

L'intégration du département Médias et communication à vitagate sa a modifié différents processus et responsabilités. La coordination des travaux opérationnels et un échange général se font dans le cadre des séances de la direction. Comme tous les collaborateurs et collaboratrices de l'ASD et de vitagate sa travaillent dans les mêmes bureaux, une collaboration étroite est garantie. Il est important de savoir que la responsabilité de la communication de l'association est du ressort de l'ASD et que vitagate sa participe à sa mise en œuvre en tant que prestataire de service. vitagate sa reçoit des mandats de l'ASD et n'intervient pas de son propre chef pour la communication de l'ASD. Cette procédure a fait ses preuves par le passé. Ce qui doit encore être précisé: c'est la manière dont la communication de l'association est exactement organisée et qui en est responsable. En outre, il s'agit de clarifier quelles ressources sont disponibles. La structure de la communication de l'association se basera sur les principes de la gestion stratégique des contenus.

Intégration de la branche dans la communication de l'association

Le comité central et la direction aspirent à une plus forte implication de la branche dans le développement futur des campagnes. Dans le cadre des premières discussions, les groupements ont émis le souhait d'être impliqués aussi bien dans l'élaboration que dans la prise de décision. L'ASD s'efforce de répondre à ce souhait dans la mesure du possible et du raisonnable. Il va de soi que la participation d'une grande partie des membres est une condition de base pour le succès d'une campagne. Pour cela, les groupements sont nécessaires. L'ASD a donc l'intention de mettre en place une sorte de groupe de promotion composé de représentant·e·s des groupements, des sections et de l'ASD. Ce groupe doit être impliqué dans l'élaboration et la planification des mesures de communication et doit également assumer une certaine responsabilité dans la mise en œuvre. Une simple participation sans mise en œuvre active ne permettrait pas d'atteindre les objectifs. Le groupe de travail sera constitué en automne et se réunira probablement deux fois par année. La campagne pour l'automatisation qui sera lancée en octobre n'a pas encore été élaborée par ce groupe, mais elle sera intégrée dans la suite du développement.

Processus stratégique «La droguerie 203X»

L'élaboration de l'état de la situation est terminée comme prévu. Plus de 3000 personnes au total ont répondu jusqu'à fin juillet à six enquêtes spécifiques à des groupes cibles sur la perception des drogueries.

Pour ce faire, la population représentative (1500 client·e·s et non-client·e·s de tous âges, sexes et situations personnelles) a été interrogée par GfK (agence d'études de marché professionnelle), les client·e·s plus âgé·e·s et plus jeunes ont été sondé·e·s par l'intermédiaire de la *Tribune du droguiste* et les canaux des réseaux sociaux des drogueries et les partenaires industriels par les associations partenaires (ASSGP, ASMC). Ensemble, ils donnent l'image extérieure de la branche.

En outre, les parties impliquées dans le processus de formation initiale (entreprises, écoles professionnelles, expert·e·s aux examens, etc.) ont été interrogées dans le cadre du sondage sur l'examen quinquennal de la formation initiale et les membres de l'ASD par un sondage direct. Ensemble, ils donnent l'image intérieure ou propre de la branche.

Image extérieure de la population

- Pourquoi les gens font-ils leurs achats dans une droguerie?
En majorité parce qu'il y a une droguerie à proximité et que le conseil est compétent et personnalisé.
- Pourquoi les gens n'achètent-ils pas dans une droguerie?
Les raisons du non-achat sont multiples. De l'achat au supermarché, en passant par le manque de besoin de conseils, l'absence de droguerie dans les environs, le prix trop élevé et le fait de ne pas pouvoir être remboursé par la caisse-maladie, tout est cité et les raisons sont relativement proches les unes des autres.
- Que représente la droguerie auprès de la population en général?
Les drogueries sont synonymes de médicaments à base de plantes et de médecine complémentaire, de santé, de beauté et de bien-être et de tout ce qui est disponible sans ordonnance.
- Quelle importance les gens accordent-ils à la commande en ligne de produits de droguerie?
Les avis des personnes qui ont répondu sont très partagés: pour 30 % d'entre elles, c'est très important, respectivement tout à fait insignifiant de pouvoir commander en ligne, 40 % d'entre elles sont indifférentes à ce sujet.

Image extérieure des client·e·s

- Qu'est-ce qui est particulièrement important pour les client·e·s en ce qui concerne la droguerie?
La confiance, la prévention et le conseil sont importants. Les éléments les moins importants sont la présence en ligne et le prix.
- En quoi les exigences des client·e·s les plus jeunes (18–25 ans) diffèrent-elles?
Les plus jeunes parmi les personnes interrogées achètent également en droguerie parce qu'il y a une droguerie près de chez eux, qu'ils font confiance à l'équipe de la droguerie et qu'ils sont conseillés de manière compétente. Les exigences des jeunes client·e·s sont toutefois plus élevées que celles des client·e·s plus âgé·e·s, surtout en ce qui concerne la présence en ligne, mais aussi dans d'autres domaines.

Image extérieure des partenaires

- Quels sont les facteurs de réussite essentiels du point de vue des partenaires de l'industrie?
Du point de vue des partenaires, les commerces en ligne de Suisse et de l'étranger gagneront en importance à l'avenir et dépasseront ainsi les supermarchés et les grands distributeurs en termes d'importance pour les drogueries.

Propre image

- Quelle est l'adéquation entre la propre image et celle des autres?
Dans les résultats de toutes les enquêtes pertinentes (image extérieure et propre image), les médicaments à base de plantes et de médecine complémentaire ou les remèdes naturels, ainsi que la santé, la beauté et le bien-être figurent en tête de liste lorsqu'il s'agit de savoir ce que représentent les drogueries suisses. Que ce soit dans l'image extérieure ou dans la propre image, un rôle central est en outre attribué aux facteurs de succès que sont le conseil et la confiance. L'auto-évaluation correspond donc assez bien à l'évaluation des client·e·s, des non-client·e·s et des partenaires dans les domaines prioritaires.

Les prochaines étapes du processus stratégique

La vision, la mission et la définition des principaux domaines d'activité stratégiques sont les points centraux du Forum de la droguerie ainsi que de l'atelier stratégique organisé à mi-octobre avec des représentant·e·s de la branche. Des informations ont été données sur les conclusions communes et les déductions qui en découlent pour l'image générale lors de l'AD 2024.

On entrera davantage dans les détails au printemps 2025. Concrètement, il s'agit de définir, dans le cadre d'ateliers spécifiques, les orientations concrètes dans les différents domaines d'activité stratégiques.

Nombre de membres

Le nombre de membres a légèrement diminué lors de l'exercice 2024: 432 entreprises membres étaient enregistrées au 1^{er} janvier 2025. Par rapport à l'année précédente, qui comptait 441 membres, cela représente un recul de neuf membres. Ce recul est dû en premier lieu à des cessations d'activité et à des changements structurels dans le commerce de détail.

Au cours de l'année sous revue, les mouvements de membres se sont répartis comme suit: il y a eu une nouvelle ouverture et deux nouvelles adhésions. En revanche, cinq drogueries ont été fermées. Sept démissions, huit reprises et sept remises ont été enregistrées. Il est possible qu'une remise (démission) apparaisse dans l'année en cours alors que la reprise (adhésion) ne soit inscrite au bilan que l'année suivante.

En outre, une exclusion rétroactive au 31 décembre 2023 a été prononcée en mars 2024. Dans l'ensemble, la structure des membres a évolué dans un cadre dynamique mais contrôlé.

Concernant les personnes membres, l'effectif est passé à 91 personnes au 1^{er} janvier 2025. Parmi elles, 73 personnes sont membres actifs, alors que 18 sont membres d'honneur. Lors de l'exercice sous revue, 2 adhésions ordinaires ont été enregistrées et 31 adhésions automatiques d'anciennes diplômées et anciens diplômés de l'ESD. Aucune démission de personnes membres n'a été enregistrée.¹

Entreprises membres

1.1.2005	658 membres	1.1.2016	491 membres
1.1.2006	630 membres	1.1.2017	481 membres
1.1.2007	594 membres	1.1.2018	465 membres
1.1.2008	573 membres	1.1.2019	486 membres
1.1.2009	561 membres	1.1.2020	473 membres
1.1.2010	553 membres	1.1.2021	464 membres
1.1.2011	545 membres	1.1.2022	462 membres
1.1.2012	528 membres	1.1.2023	444 membres
1.1.2013	521 membres	1.1.2024	441 membres
1.1.2014	505 membres	1.1.2025	432 membres
1.1.2015	488 membres		

Entrées 2024

1 nouvelle ouverture
2 nouvelles adhésions
8 reprises

Sorties 2024

5 fermetures
7 démissions
7 remises
mars: 1 exclusion rétroactive au 31.12.23

Personnes membres

1.1.2025 91 au total
dont personnes membres 73
dont membres d'honneur 18

Entrées personnes membres 2024

2 entrées par adhésion
31 entrées gratuites de diplômé·e·s de l'ESD

Sorties personnes membres 2024

0 sortie

¹ Exemple: remise de la droguerie – et donc cessation de l'adhésion – au 31.12 de l'exercice sous revue, reprise – et donc début de la nouvelle adhésion – au 1.1 de l'année suivante. Conséquence: dans l'exercice sous revue apparaissent les mutations de remise (-1) alors que les mutations de reprise (+1) figureront dans le rapport de l'année suivante.

Comptes et finances

Le transfert de l'activité médias à vitagate sa a eu un impact considérable sur le compte de résultat du compte de pertes et profits. En particulier, le produit des prestations (produit des médias et produit des ventes) d'une part et les coûts de tiers pour la production des médias d'autre part, qui étaient jusqu'à présent inclus dans les charges liées aux prestations, ne font désormais plus partie des comptes de l'association. Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'équipe médias est directement employée par vitagate sa, ce qui a entraîné une réduction substantielle des charges de personnel dans les comptes de l'association. Par ailleurs, les comptes de l'association contiennent désormais, dans les autres produits, des rémunérations pour l'utilisation de notre infrastructure, qui sont facturées à vitagate sa. Il s'agit pour l'essentiel de la location, de l'informatique, des télécommunications, des assurances et des frais administratifs généraux. Conclusion: le compte de résultat 2024 n'est plus directement comparable à celui de l'année précédente, c'est pourquoi les explications suivantes se réfèrent uniquement au budget comme valeur de comparaison.

Comme il n'y a pas eu de Congrès de la droquerie, les autres recettes ont été inférieures au budget. Il n'y a pas non plus eu de dépenses de tiers liées à cette manifestation, qui sont comptabilisées dans les autres charges. Mais elles sont néanmoins plus élevées, car le déficit de l'école a été nettement plus important que prévu au budget.

Les diminutions de revenus comprennent les commissions pour l'acquisition de contributions de sponsors, qui sont créditées à vitagate sa pour ses prestations d'acquisition.

Les charges liées aux prestations sont restées inférieures au budget, car les coûts de traduction, de correction et de matériel photographique ont été moins élevés. Ces dépenses sont liées à notre propre communication de l'association pour les départements Politique et branche et Formation, formation continue et perfectionnement.

Les charges de personnel ont été plus élevées que prévu au budget, car des ajustements nécessaires du taux d'occupation ont eu lieu en cours d'année, notamment au niveau de la direction.

Les frais administratifs sont restés inférieurs au budget. Pour l'essentiel, les coûts liés aux contributions à d'autres organisations, à l'informatique et à la publicité propre ont été moins élevés.

Les produits financiers comprennent le dividende de vitagate sa issu du résultat d'exploitation 2023 ainsi que les produits d'intérêts des réserves de liquidités placées à court terme.

Les coûts des festivités liées au jubilé n'ont pas été inscrits dans le compte courant ou budgétés, car ces coûts ont un caractère unique. Ils ont donc été financés par la dissolution de la provision pour projets spéciaux d'un montant de 100 000 francs (voir comptes annuels B3 Tableau des provisions).

Le nombre exceptionnellement élevé de participants a entraîné des coûts nettement plus élevés que l'estimation que nous avons annoncée lors de l'assemblée des délégués du 12 décembre 2023. Les innombrables réactions positives permettent toutefois de conclure que la manifestation a été digne et formidable. Nous profitons de l'occasion pour remercier encore une fois Sandra Wollschläger et toutes les personnes qui se sont engagées sous sa direction pour l'événement du jubilé au Ballenberg.

Formation, formation continue & perfectionnement

Personnel

2024 a été marqué par un changement complet de l'équipe du département de la formation, de la formation continue et du perfectionnement:

- **Thomas Althaus** a repris la direction du département du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024;
- **Mike Nielen** a commencé le 1^{er} janvier 2024 à travailler à 100 % en tant qu'adjoint du directeur de la formation et a repris des tâches à l'ESD. Il a quitté l'ASD à fin 2024 pour des raisons personnelles;
- **Isabelle Jacquemai** et **Nigina Römer** ont quitté l'ASD respectivement à fin mai et fin août 2024;
- **Domenika Bitterli** a commencé à travailler le 1^{er} mai 2024 à 80 %, son taux d'occupation est passé ensuite à 100 %;
- **Célia Croset** a rejoint l'équipe de la formation le 1^{er} septembre 2024. Elle assume entre autres la responsabilité des offres de formation continue pour la Suisse romande.

Places d'apprentissage

Le nombre de pages vues dans la phase d'information est comparable à celui pour les assistantes en pharmacie, alors qu'il est nettement inférieur dans la phase de postulation. *yousty.ch* attribue cet effet au nombre beaucoup plus élevé de places d'apprentissage pour les assistantes en pharmacie. Le nombre de postulation par le biais de la plateforme en ligne *yousty.ch* a augmenté d'environ 80 % entre 2023 et 2024. *yousty.ch* explique cela par le passage au profil Premium et aux annonces de meilleure qualité (possibilité d'intégrer des photos, des films, le logo de l'entreprise, etc.). La branche se fixe ses propres limites avec le nombre de places d'apprentissage à repourvoir. La collaboration avec *yousty.ch* a un effet positif important dans la lutte contre la pénurie de personnel qualifié dans la branche de la droguerie. En août 2024, 55 places d'apprentissage ont été publiées en ligne pour l'été 2025.

Grâce à des entretiens et des négociations constructifs avec Yousty, l'ASD a pu présenter fin juillet à ses membres la nouvelle offre de lancement «LENA+». L'annonce de places d'apprentissage du portail cantonal sert de base et Yousty la complète avec la vidéo de la profession et une photo d'une situation de conseil. Malheureusement, une seule droguerie a profité de cette offre.

208 apprenti·e·s ont terminé avec succès la formation initiale de droguiste CFC en juillet 2024. Et 248 apprenti·e·s ont commencé leur formation en août 2024. Durant l'année scolaire 2023/2024, 42 apprentissages au total ont été interrompus, trois apprenti·e·s redoublent leur première année et cinq leur quatrième année.

profilsdexigences.ch: explorer les professions, comparer les exigences

Au printemps, l'ASD a complété le profil de droguiste avec les exigences physiques et personnelles. *profilsdexigences.ch* informe les jeunes du quotidien professionnel ainsi que des exigences scolaires, physiques et personnelles des métiers CFC et les aide à les comparer facilement entre eux. Cela permet d'établir un lien entre les apprentissages à l'école obligatoire et dans l'entreprise formatrice, ce qui devrait motiver les jeunes qui choisissent un métier à se préparer de manière ciblée à la formation initiale.

Cours spécifique à la profession pour les expert·e·s aux examens

Le 6 mai, la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) a organisé pour l'ASD un cours spécifique à la profession pour les expert·e·s aux examens. Les intervenant·e·s de l'ASD étaient les responsables de groupes d'auteurs **Sandra Osterwalder** et **Bernhard Kunz**. 27 futur·e·s expert·e·s aux examens des cercles de Berne, Zurich, St-Gall et Bâle ont participé au cours.

Examen de connaissances techniques sur les produits chimiques pour les apprenti·e·s

192 apprenti·e·s ont passé en mars 2024 l'examen en ligne. 7 jeunes (3,6 %) n'ont réussi l'examen que lors de la session de rattrapage en septembre. L'ensemble des apprenti·e·s est ainsi admis à la procédure de qualification 2025.

Révision totale de la formation initiale

La législation sur la formation professionnelle exige que les objectifs et les exigences de la formation initiale soient examinés au moins tous les cinq ans. La responsabilité incombe à la commission pour le développement professionnel et la qualité (DP&Q), qui est dirigée par l'organe responsable (ASD) et est composée de représentant-e-s des trois lieux de formation et des autorités cantonales et nationales.

Dans le cadre de l'examen quinquennal, l'ASD a recensé les expériences et les besoins découlant de la mise en œuvre des prescriptions sur la formation dans les trois lieux de formation. Le rapport d'examen synthétise les enquêtes menées par l'organe responsable et les cantons ainsi que le rapport succinct du SEFRI et présente les recommandations de la commission DP&Q sur les mesures à prendre.

Avec plus de 200 entreprises, différentes personnes des cours interentreprises, des écoles professionnelles et d'autres cercles qui ont répondu au sondage, le taux de réponse est considéré comme bon. Trois quarts des entreprises considèrent que la formation est attrayante pour les jeunes. 96 % estiment que la formation initiale de 4 ans est appropriée et pour 88 % des personnes qui ont répondu, le niveau d'exigences du CFC correspond aux exigences du marché du travail. Sur la base de ces déclarations, on pourrait penser que la formation initiale telle qu'elle est convient. Seuls les nombreux commentaires montrent qu'il est nécessaire d'agir. Il est clair que des compétences professionnelles devraient être intégrées et que les objectifs de formation de tous les lieux de formation et la procédure de qualification devraient être revus.

Le rapport d'examen présente de manière détaillée les domaines dans lesquels il est nécessaire d'agir. Il convient de préciser qu'il n'est pas possible d'intervenir dans les domaines des objectifs de formation par lieu de formation et dans le domaine de la procédure de qualification dans le cadre de révisions partielles. Et des optimisations semblent nécessaires et souhaitées dans ces domaines, entre autres. Comme la formation initiale dans son ensemble est considérée comme très solide, adéquate et prometteuse, il ne faut pas oublier que la profession ne sera pas réinventée lors d'une révision totale, dans la mesure où les contenus de formation sont en grande partie corrects. On laisse ce qui est bon, on supprime ce qui obsolète et on ajoute ce qui est nouveau. Lors d'une révision totale, c'est le cadre qui doit être adapté aux directives du SEFRI. Sur recommandation de la commission DP&Q, le comité central et, en novembre, l'assemblée des délégués de l'ASD ont approuvé dans son intégralité la révision totale. Le processus débutera en 2025 et l'introduction est prévue pour 2028.

Formation continue et perfectionnement

Formation obligatoire et points de formation continue

Les processus liés à la formation obligatoire et aux points de formation continue ont été analysés en détail et optimisés. Ces mesures d'optimisation permettent d'améliorer considérablement la qualité des données et la fiabilité de la saisie des points de formation continue. Certaines extensions du système permettent désormais d'automatiser les étapes du travail qui prennent beaucoup de temps, ce qui réduit fortement le risque d'erreurs.

Congrès de la droguerie 2025

Les travaux de planification et de mise en œuvre du Congrès de la droguerie qui aura lieu pour la première fois fin avril 2025 à l'ESD de Neuchâtel ont battu leur plein. Les paquets de sponsors, les thèmes du congrès, les partenaires et les intervenants ont été définis. L'objectif du congrès est d'augmenter la compétence d'action des participants sur des thèmes actuels, d'entretenir le réseau des droguistes et d'offrir aux partenaires de l'industrie une plateforme de rencontre avec des décideurs de la branche de la droguerie.

Liste unique OTC

Le dernier examen a eu lieu le 9 juillet 2024. Le cours est maintenant suspendu. Les documents de formation sont toutefois encore disponibles pour le cours de réinsertion professionnelle.

Cours de réinsertion professionnelle

L'intérêt pour une réinsertion dans la profession est toujours aussi grand. Le cours n'est plus organisé sur une semaine mais quatre vendredis et un dimanche matin. En outre, le matériel de cours est disponible sous forme numérique. En 2024, 34 personnes ont suivi le cours d'approfondissement à Lucerne et 17 personnes ont fait l'autoformation.

Journée de la durabilité

Seules deux personnes se sont inscrites à la Journée de la durabilité 2024. La manifestation a donc été annulée. Grâce à l'embauche de **Domenika Bitterli** qui s'est penchée sur les thèmes de la durabilité dans la branche de la droguerie dans le cadre de ses études de bachelor, il est prévu d'élaborer un nouveau concept sur ce thème.

Cours pour les suppléances

Deux cours pour les suppléances en allemand ont eu lieu en 2024. Au total, 62 personnes ont passé l'examen final et 47 l'ont réussi, dont deux Romandes.

SwissSkills 2025

2024 a été une année de préparation pour les SwissSkills qui auront lieu en septembre 2025. Les conditions de participation, la procédure de qualification et le concours professionnel ont été définis, les règlements correspondants sont disponibles et les personnes intéressées ont pu s'inscrire sur le nouveau site internet consacré aux SwissSkills. Le stand d'exposition de 200 m² a aussi été commandé et est en production. Grâce à un laboratoire, il permet la fabrication de spécialités maison. Il donne la possibilité de créer un deuxième point de vente et de mener un entretien de conseil dans le cadre des championnats des métiers. En outre, les visiteuses et visiteurs trouveront une zone «Try a Skill» dans laquelle ils pourront tester différentes activités de la droguerie (mélanger, peser, reconnaître des plantes).

Initiative Healthcare-Professionals

Dans le cadre de l'initiative Healthcare-Professionals lancée par Galenica, un nouveau champ d'activité dans la droguerie et la formation correspondante sont analysés par un groupe de travail interdisciplinaire et des pistes d'action possibles sont élaborées. Un concept détaillé est présenté au comité central en janvier 2025.

Ecole supérieure (ESD)

Finances

La gestion rigoureuse des coûts et l'augmentation des recettes ont permis d'améliorer encore la situation financière de l'ESD. Le déficit à supporter par l'ASD s'élève à 43 436 francs.

Les recettes du sponsoring de l'ESD en faveur de l'ASD se montent à 145 000 francs avant déduction de la commission pour vitagata sa.

Fonctionnement de l'école

Au cours de l'année sous revue, 30 personnes sur 32 ont passé avec succès les examens de diplôme de l'ESD. Deux personnes repasseront l'examen de diplôme en juin 2025.

En août, 31 personnes ont commencé leurs études à l'ESD dont une personne de Suisse romande. 34 étudiant·e·s sont en deuxième année dont trois francophones.

30 personnes intéressées ont participé à la journée d'information début novembre.

A la rentrée d'août, **Bernhard Krättli** a repris l'enseignement de la comptabilité et de l'économie politique. Son approche pragmatique et proche de la pratique est bien accueillie par les étudiant·e·s. Il sait comment les intéresser à la matière et transmettre les contenus essentiels.

Après un changement nécessaire d'enseignant pour le module d'enseignement «Création d'entreprise», les étudiant·e·s bénéficient de la compétence professionnelle de **Michael Gaupp**, qui les guide pas à pas vers l'idée et le modèle d'entreprise. L'objectif est de continuer à élaborer un business plan pour une nouvelle entreprise, en utilisant les approches de la stratégie Blue Ocean.

En médecine complémentaire, la préparation à l'examen de diplôme est encore mieux entraînée afin d'augmenter la réussite à l'examen.

Lors de la 4^e Journée de l'avenir de l'ESD, les tendances numériques, comme le métavers pour les pharmacies, la saisie et la sécurité des données et l'IA et son influence sur la branche de la droguerie, ont fait l'objet de discussions. Des ateliers passionnants ont permis aux participant-e-s de se plonger dans ces thématiques. Des pistes d'action ont ensuite été discutées lors de la table ronde et des mesures possibles ont été définies.

Un concept pour l'école bilingue a été élaboré en collaboration avec le corps enseignant et le corps étudiant. Les directives doivent montrer aux différents groupes d'interlocuteurs ce qu'ils peuvent attendre et ce que l'on attend d'eux. Le concept vise à apporter de la clarté et à offrir une orientation.

Le laboratoire de l'ESD a été audité par le chimiste cantonal et l'inspection de la sécurité au travail du canton de Neuchâtel. L'audit s'est déroulé de manière très positive, mise à part quelques ajustements mineurs concernant l'étiquetage des récipients et le remplacement des portes d'entrée du laboratoire.

Adaptations de conditions d'admission à l'ESD

La commission d'examen a décidé, lors de sa séance de travail annuelle en novembre, d'adapter les conditions d'admission comme suit:

- _ Dispense de la branche Pharmacologie à l'examen d'entrée pour les personnes qui ont terminé avec succès le cours pour les suppléances et dont le diplôme ne date pas de plus de trois ans;
- _ Dispense générale pour les personnes qui ont obtenu une moyenne générale d'au moins 5,5 à l'examen de fin d'apprentissage qui ne remonte pas à plus de trois ans

Mesures de marketing pour l'ESD

Afin d'augmenter le nombre d'étudiants à l'ESD, diverses mesures de marketing et de communication ont été renforcées ou introduites lors de l'année sous revue. Ainsi, outre des contributions régulières dans la newsletter électronique *d-mail*, différentes activités de mailing, une journée de visite individuelle et une journée de parrainage ont été organisées et rendues plus attractives par des primes de concours. En outre, les meilleurs élèves des différentes écoles professionnelles ont reçu un bon correspondant aux frais d'inscription à l'ESD.

Paquet de mesures pour renforcer la formation supérieure – procédure de consultation sur la modification de la loi et de l'ordonnance sur la formation professionnelle

La conférence ES a défini, lors d'une conférence extraordinaire du groupe d'accompagnement le 28 avril 2024, les propositions concernant la procédure de consultation de la Confédération sur l'article 44a de la loi sur la formation professionnelle. Ainsi, un titre complet devrait être introduit plutôt qu'un simple ajout au titre comme preuve d'une formation tertiaire scolaire terminée au niveau d'une école supérieure. En outre, la modification de l'ordre des termes dans le titre final pour la formation supérieure en «Bachelor/Master Professionnel» plutôt que «Professional Bachelor/Master» est demandée. L'ASD a déposé une prise de position en ce sens en tant qu'organisation du monde du travail.

Fondation ESD

Infrastructure

Le CPNE introduit une nouvelle numérotation et une nouvelle appellation pour toutes les salles. Les salles de l'ESD reçoivent elles aussi de nouveaux numéros et de nouvelles désignations. La nouvelle désignation a une influence directe sur le système d'alarme incendie qui est adapté en conséquence.

Transformation du bâtiment EST

Les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment EST (aile chimique) ont commencé début septembre. Outre les assainissements énergétiques, la répartition des pièces du premier étage a été revue: une deuxième grande salle polyvalente a été créée, elle peut accueillir jusqu'à 200 personnes pour des événements. Il y a en outre une salle pour les groupes de 30m² et un petit dépôt de matériel. La grande salle est équipée d'une technique de séminaire ultramoderne. La fin des travaux est prévue pour mi-avril 2025.

Ecole professionnelle de Neuchâtel et commission CIE pour la Suisse romande

Première rentrée scolaire après la fusion des deux écoles professionnelles de Neuchâtel et Lausanne

Après la décision définitive de former tous les apprenti·e·s de Suisse romande à l'école professionnelle de Neuchâtel dans les locaux de l'ESD, la première volée avec dix apprenti·e·s a commencé mi-août.

Nouvelle commission pour les cours interentreprises en Suisse romande

La nouvelle et unique commission pour les cours interentreprises pour la Suisse romande a été créée le 31 janvier 2024. A l'avenir, la commission mandatera la section romande (ARD) pour l'organisation des cours interentreprises. La direction de l'école professionnelle de Neuchâtel siègera dans la commission en tant que représentante de l'école professionnelle.

Services centraux

Nouvelle direction des services centraux

Le comité central a décidé de confier la direction des services centraux à Sandra Wollschläger qui est également membre de la direction. Elle a pris ses fonctions le 1^{er} février 2024.

Le directeur a préparé un programme d'introduction. Celui-ci a fait l'objet de discussions et l'introduction a commencé conformément à ce programme. La nouvelle responsable des services centraux échange régulièrement avec le responsable des finances au sein du comité central. L'entretien de la période d'essai a eu lieu avec le président du comité central et le responsable des services centraux au comité central. L'ASD salue la poursuite de la collaboration avec Sandra Wollschläger. **Sandra Wollschläger** confirme la poursuite de la collaboration et la période d'essai prend ainsi fin au 30 avril 2024.

Introduction du système de saisie du temps de travail Kimai

Le nouveau système de saisie du temps de travail Kimai a été introduit le 1^{er} janvier 2024. Il vise à simplifier la saisie des heures et à les rendre accessibles numériquement. Les premières expériences sont positives. Après une période d'introduction de trois mois, davantage d'importance a été accordée à l'attribution des heures de travail à des tâches et des projets concrets. Le système de saisie du temps de travail aide aussi à répartir, attribuer et facturer les travaux de manière plus claire entre l'ASD et vitagate sa.

Informatique

Le remplacement de l'ancien serveur a eu lieu le 1^{er} janvier 2024. Le système est stable, notre assistance informatique règle les problèmes selon leur priorité. Grâce au changement de serveur de messagerie, l'ASD économisera quelque 9000 francs par année.

Finances

Le 14 mars 2024, la responsable des services centraux et le responsable des finances ont discuté des comptes provisoires 2023 de vitagate sa et de l'Association suisse des droguistes avec le responsable des finances au comité central. Les boucllements provisoires ont été élaborés et présentés correctement et proprement. Les comptes 2023 ont été révisés par la fiduciaire Von Graffenried AG à Berne et aucune réclamation n'a été formulée.

Budget 2025

Le budget 2025 a été présenté et approuvé par les délégués lors de l'assemblée des délégués du 15 novembre 2024. Dès 2026, le budget sera établi sous la forme d'un plan triennal pour pouvoir planifier les projets et les investissements importants de manière plus claire.

Restructuration à la comptabilité de l'Association suisse des droguistes

Le responsable des finances au comité central et la responsable des services centraux se sont mis d'accord, après plusieurs discussions, sur la nécessité de procéder à quelques changements au sein de la comptabilité de l'ASD. Le responsable des finances **Bruno Nikles** a été engagé à 100 % avec l'accord qu'il réduirait son taux de travail à 80 % dès que possible. La collaboratrice à la comptabilité **Marlies Meyer** a été engagée à 50 % et le taux d'occupation total de la comptabilité de l'ASD se monte donc à 150 %.

Le taux d'occupation du responsable des finances a donc été baissé à 80 %, le contrat de la collaboratrice a été résilié au 28 février 2025. Toute l'administration du personnel a été externalisée et prise en charge par l'entreprise KMU Treuhand und Revisions AG.

Assemblée générale de l'Assurance des métiers, Zurich

L'assemblée générale de l'Assurance des métiers a eu lieu le 29 mai 2024 au Musée de la FIFA à Zurich. Les points forts ont été constitués par la pénurie de personnel qualifié et le nombre croissant de départ de personnel à cause de surcharges, de burnouts ou de démissions déposées en raison du manque de personnel suffisant.

Contrôle des employeurs des arts et métiers suisses

Un contrôle des employeurs des arts et métiers suisses a été mené à l'ASD le 3 juin 2024 pour la période de révision 2019–2023. Le contrôle s'est conclu par un rapport réjouissant et positif.

Assemblée générale d'Employés Droguistes Suisse

L'assemblée générale marquant les 85 ans d'Employés Droguistes Suisse a eu lieu le 9 juin 2024 sur le Stan-serhorn. **Jürg Rolli** y a participé en tant que représentant du comité central et **Sandra Wollschläger** en tant que représentante de la direction de l'ASD.

Conseil de fondation Proparis

L'association gère sa propre caisse de prévoyance, la caisse de pension de l'ASD, par le biais d'une convention d'affiliation avec proparis. En tant que fondation collective, proparis collabore avec un pool d'assurance en collaboration avec ses caisses de prévoyance de branche. Il existe un contrat de base entre proparis et ce pool d'assurance. Ce contrat expire en 2025. Le conseil de fondation a décidé, en concertation avec les organes d'exécution (caisses de compensation) et les associations, de ne plus poursuivre la collaboration avec le pool d'assurance. Cela signifie que toutes les caisses de prévoyance affiliées à proparis passeront de l'autonomie partielle à l'autonomie totale au 1^{er} janvier 2026. Cette transformation a des répercussions sur les conventions d'affiliation des associations à proparis. En collaboration avec l'expert en caisses de pension, la conseillère juridique de proparis a révisé la convention d'affiliation des associations et l'a adaptée à la «nouvelle situation». Les associations ont eu la possibilité de s'informer sur la transformation lors de deux séances d'information qui ont eu lieu à Berne et à Zurich au cours du premier trimestre. Du côté de l'ASD, **Jürg Rolli**, représentant du conseil de fondation de proparis et président de la caisse de pension de l'ASD, a participé activement à la transformation prévue et a notamment pris part à la séance d'information à Berne. Les nouvelles conventions d'affiliation ont été soumises à la signature. Le comité central est d'accord avec la transformation prévue et souhaite continuer à faire partie de proparis avec son institution de prévoyance «Caisse de pension de l'ASD». Le responsable des finances au comité central siège au Conseil de fondation de proparis.

Politique et branche

Personnel

Il n'y a pas eu de changement de personnel au sein du département Politique et branche durant l'année sous revue. L'équipe se compose toujours des collaboratrices et collaborateurs suivants:

Andrea Ullius (100 %)

Responsable Politique et branche, directeur

- _ Direction de l'équipe Politique et branche
- _ Contact avec des organisations partenaires
- _ Stratégie politique
- _ Communication

Anita Finger Weber (80 %)

Responsable du service scientifique

- _ Documentation des bases scientifiques
- _ Cours pour les suppléances (contenu)
- _ Cosmétique – fabrication (OCos)
- _ Bases des médicaments selon une formule propre
- _ SAQ ASD

Christa Hofmann (70 %)

Experte en droit et politique

- _ Monitoring politique
- _ Collaboration à la stratégie politique
- _ Contact avec les parlementaires et les autorités
- _ Procédures de consultation
- _ Bases juridiques

Claudia Severus (30 %)

Collaboratrice de projets Politique et branche

- _ Données de l'enquête sur la branche
- _ Collaboration aux campagnes de l'ASD
- _ Collaboration SAQ, DrogoThèque et autres projets de l'ASD
- _ Brochure «La droguerie»
- _ CFST
- _ Cours de connaissances techniques

Politique

Initiatives

L'initiative populaire «Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical» (début de la collecte de signatures en mars 2023) est soutenue par l'ASD. L'ASD a appelé tous ses membres à participer à la collecte de signatures. Le retour des signatures provenant des drogueries et des pharmacies étant insuffisant, il a fallu faire appel à des personnes payées pour récolter des signatures. Grâce à ces mesures, l'initiative a abouti.

Révision de la LPT_h

L'ASD a chargé Pharmalex de réaliser une analyse de la LPT_h afin de mettre en évidence a) le potentiel d'amélioration pour les drogueries et b) les améliorations possibles pour les médicaments selon une formule propre. Les travaux durent toute l'année 2024. L'objectif est de proposer des modifications ou des adaptations de la loi dans le cadre du 3^e volet a de la révision de la LPT_h. Le projet est coordonné avec la CI OTX.

Expertise sur la mise en œuvre de l'art. 118a Cst (médecine complémentaire)

L'ASD a commandé une expertise au professeur **Thomas Gächter**, docteur en droit (Université de Zurich), en collaboration avec la Fedmedcom et l'ASMC. Il s'agit de vérifier dans quelle mesure l'article 118a de la Constitution fédérale (promotion des médecines complémentaires), accepté par le peuple et les cantons, est mis en œuvre et où se situent les points faibles. Il s'agit notamment de vérifier si les cantons et les autorités accordent suffisamment d'attention à l'article constitutionnel. L'ASD en attend des enseignements et des recommandations d'action concernant les médicaments selon une formule propre et le recul des phytomédicaments autorisés.

Procédures de consultation

Procédure de consultation sur la révision de la loi sur les épidémies

L'équipe Politique et branche a déposé une prise de position au nom de l'ASD, en coordination avec les associations partenaires concernées. L'ASD a examiné le dossier d'un œil critique et relevé entre autres les points suivants:

«Pour nous, différents articles (information, prévention, financement de la recherche) manquent d'ouverture d'esprit objective. Ainsi, la prise en compte des mesures non médicales favorisant la santé manque implicitement et explicitement, idem pour les mesures médicales de la médecine complémentaire. Il nous semble en particulier qu'il n'a pas été accordé suffisamment d'attention à l'art. 118a Cst. (médecine complémentaire).».

«L'Association suisse des droguistes demande que l'ordonnance sur les produits biocides soit adaptée de manière à ce que les drogueries et les pharmacies puissent fabriquer et vendre des biocides pour la désinfection des surfaces et des mains sans inscription. Nous proposons qu'un règlement adéquat pour les produits thérapeutiques selon une formule propre (art. 9, al.2 LPT_h) soit introduit.»

Procédure de consultation sur la révision de la loi sur les produits thérapeutiques – 3^e volet

L'équipe Politique et branche a déposé une prise de position pour l'ASD, en coordination avec les associations partenaires concernées. Les éléments essentiels sont les ordonnances électroniques et l'e-médication. L'ASD demande notamment que les termes «médicaments selon une formule propre» et «droguerie publique» soient introduits dans l'art. 4 (Définitions).

L'ASD soutient en outre l'introduction du plan de médication, s'il peut être introduit sans surcharge de travail ni coûts supplémentaires en droguerie. Pour les médicaments de la liste D, seuls le contrôle des interactions et l'enregistrement dans le plan de médication devraient être obligatoires. L'ASD demande en outre que le plan de médication ne devienne obligatoire que lorsqu'il sera parfaitement intégré dans le système primaire et que le dossier électronique du patient pourra y avoir accès.

Modification de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) et de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr). Ensemble de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure

La modification de la LFPr et de l'OFPr doit permettre de mettre en œuvre des mesures visant à accroître la notoriété, la visibilité et la réputation des écoles supérieures et de la formation professionnelle supérieure dans son ensemble. Il s'agit notamment d'ancrer le droit à la désignation «école supérieure» et d'introduire les titres «Professional Bachelor» et «Professional Master» pour les diplômes de la formation professionnelle supérieure. En outre, des conditions comparables au niveau tertiaire doivent être créées, comme l'introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire pour les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs, ainsi que la flexibilisation de l'offre de formation continue dans les écoles supérieures. Dans le cadre de la procédure de consultation, l'ASD et l'ESD s'engageront en faveur de l'introduction d'un titre à part entière au lieu d'un simple complément au titre comme preuve d'une formation tertiaire effectuée en école au niveau des écoles supérieures et en faveur de la modification de l'ordre des termes dans le titre final de la formation professionnelle supérieure en «Bachelor/Master Professional» au lieu de «Professional Bachelor/Master». Une prise de position dans ce sens est en préparation.

Mise en œuvre de l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)»: Loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins et modification de la loi fédérale sur les professions de la santé

La mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers se fait en deux étapes. La 1^{ère} étape vise à augmenter le nombre de diplômes de fin de formation pour le personnel soignant, notamment par une offensive de formation. La 2^e étape doit permettre d'améliorer les conditions de travail et les possibilités d'évolution dans le domaine des soins, afin d'augmenter la durée d'exercice de la profession et de garantir les résultats de l'offensive de formation de la 1^{ère} étape. Pour ce faire, il est proposé de créer une nouvelle loi fédérale sur les conditions de travail conformes aux exigences dans le domaine des soins et de réviser la loi sur les professions de la santé. L'ASD soutient l'orientation de la procédure de consultation. Elle demande toutefois que l'accessibilité financière et l'équité par rapport aux autres professions soient préservées. De l'avis de l'ASD, il n'est pas acceptable qu'un seul groupe professionnel soit massivement avantagé par la loi par rapport à d'autres professions ayant au moins la même importance sociale.

Révision totale de l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale

L'objectif de la révision doit être une concrétisation uniforme à l'échelle nationale des objectifs de culture générale dans l'enseignement de la culture générale et dans le domaine de qualification de la culture générale. L'ASD salue le fait que, dans le cadre de l'initiative Formation professionnelle 2030, il soit tenu compte des changements sur le marché du travail et dans la société afin de rendre la formation professionnelle apte à affronter l'avenir. A cet effet, nous demandons que les compétences à transmettre dans l'enseignement de la culture générale soient harmonisées avec les compétences à transmettre dans l'enseignement des connaissances professionnelles dans le processus de développement professionnel déjà.

Procédure de consultation sur le projet 21.403 Iv. pa. n CSEC-CN. Accueil extra-familial des enfants.

Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles

L'ASD rejette le projet en accord avec l'Union suisse des arts et métiers. Au lieu de passer par le système des caisses d'allocations familiales, nous recommandons d'alléger la charge des familles en augmentant les déductions fiscales.

Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13^e rente AVS

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et de la loi fédérale sur les prestations complémentaires (LPC)

L'ASD s'oppose au financement exclusif par le biais de pourcentages de salaire. Il n'est pas acceptable que les entreprises soient continuellement soumises à des taxes supplémentaires. Tout au plus, l'ASD pourrait approuver un modèle mixte «pourcentages salariaux et augmentation de la TVA». Il est important que les personnes (retraité·e·s) qui ont contribué de manière déterminante à l'acceptation de l'initiative supportent également une partie du financement.

Vente par correspondance

Une réunion des parties prenantes a eu lieu le 16 janvier 2024 à l'OFSP. L'Alliance des commerces de vente par correspondance, comprenant pharmaSuisse, l'ASD, l'ASSGP, l'ASMC, la VSVA (pharmacies de vente par correspondance) et l'AGPI (pharmacies indépendantes), a de nouveau présenté ses points de vue à l'OFSP. L'OFSP a accueilli favorablement les propositions et présenté un agenda adapté.

Ce dernier prévoit de procéder à une analyse d'impact de la régulation (AIR) en 2024 (voir ci-dessous).

Une question a été soulevée lors de la réunion avec l'OFSP, à savoir s'il ne faudrait pas confier l'attribution des autorisations de vente par correspondance au niveau national et non plus cantonal. Les avis divergent au sein de l'Alliance, car il est difficile d'évaluer les conséquences d'une telle réorganisation. D'une part, on pourrait en finir avec l'esprit de clocher des cantons, mais d'autre part, on peut craindre qu'un inspectorat national entraîne des dérives, comme cela peut être observé avec les contrôles des entreprises de BPF.

L'entreprise Swiss Economics a réalisé l'analyse d'impact de la régulation (AIR) annoncée en automne 2024. L'objectif d'une AIR est d'évaluer les conséquences économiques et sociales que pourrait avoir une nouvelle réglementation. L'AIR sur la vente par correspondance examine également en partie le thème de la «sécurité des patients et des médicaments». L'entretien avec l'ASD a eu lieu le 5 septembre. La prochaine étape consistera à lancer la procédure de consultation. L'ASD estime qu'elle n'aura pas lieu avant mi-2025 et qu'on ne peut pas s'attendre à une nouvelle réglementation de la vente par correspondance avant 2027.

Pharmacopée

L'ASD a porté une attention particulière au comité d'experts Galénique de la Pharmacopée. Hélas, on note là aussi une propension à la régulation excessive. Nouveau thème de prédilection: la conservation. Le comité d'experts aimerait introduire de nouveaux délais de conservation dans la Ph. Helv. Mais ses propositions sont si incongrues qu'elles pourraient, dans le pire des cas, empêcher la fabrication des médicaments selon une formule propre. Une opposition s'est heureusement formée au sein même du comité d'experts.

La proposition de l'ASD d'élire **Martin Riesen** au comité d'experts Galénique de la Pharmacopée helvétique a été acceptée. Il a déjà participé à la première séance et représenté les intérêts de l'ASD au sein de cet organe. L'ASD remercie Martin Riesen pour ce travail extrêmement important pour les médicaments à formule. **Erich Müller** est pour sa part membre de la commission de la Pharmacopée. Lui aussi s'engage fermement pour défendre les intérêts des droguistes. Nous lui adressons également nos remerciements.

Partenaires / réseau

L'ASD est actuellement en réseau, directement ou indirectement, avec 28 organisations. Les principaux partenaires sont pharmaSuisse, l'ASMC, l'ASSGP, l'usam, l'Alliance pour la santé en Suisse, la Fedmedcom, Refdata et l'Alliance transformation numérique dans les soins de santé. La collaboration politique au sein de la CI OTX est particulièrement bonne. Même si l'échange avec les différentes organisations prend beaucoup de temps, il est indispensable. C'est le seul moyen pour les droguistes d'attirer l'attention sur leur position dans le système de santé, même en tant que «non-fournisseurs de prestations» au sens de la LAMal, et de revendiquer leur prise en compte.

CI OTX

Au cours des derniers mois, la CI OTX a discuté et parfois combattu différentes interventions au Conseil national et au Conseil des Etats. L'accent a été mis sur divers projets en rapport avec le 2^e volet de mesures de maîtrise des coûts de la LAMal et sur la motion Dobler visant à supprimer le principe de territorialité.

Du point de vue de l'ASD, il est important que même les thèmes qui ne concernent à première vue que la LAMal fassent l'objet, si nécessaire, d'une intervention commune avec les associations partenaires. Certaines des interventions combattues pourraient, dans le pire des cas, avoir des répercussions sur les produits OTC.

pharmaSuisse

La collaboration avec pharmaSuisse est toujours très bonne. Des échanges réguliers ont lieu notamment dans les domaines politique et juridique. Actuellement, un échange d'informations sur les directives CFST et la révision de la LPTh est prévu. La situation est un peu plus difficile dans le domaine de la formation. Il manque là parfois des interlocuteurs concrets.

Monitoring / sessions du Parlement fédéral

Sur la base de l'outil *politique.ch*, nous suivons actuellement environ 70 dossiers politiques au niveau fédéral. La catégorisation suit les domaines pertinents pour les drogueries (médicaments, formation, produits chimiques, alimentation, cosmétiques, assurance-maladie, conditions-cadres, etc.). Après chaque session ou suivant l'actualité, un rapport est rédigé à l'attention du comité central. L'urgence, l'importance et les éventuelles mesures à prendre y sont présentées. Les membres intéressés peuvent demander le rapport à l'ASD.

Branche

Médicaments selon une formule propre

Le thème des médicaments selon une formule propre occupe l'ASD pratiquement tous les jours. Que ce soit par des demandes de membres sur des thèmes spécifiques ou par la participation de la responsable du service scientifique à des séances avec les pharmaciens cantonaux et la CI Médicaments à formule. Comme chaque canton prévoit des réglementations plus ou moins individuelles, il est pratiquement impossible d'adopter une approche uniforme. Il est important que les activités de l'ASD ne conduisent pas les cantons avec des réglementations accommodantes à envisager des durcissements. Mais comme nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, il est également important que chaque droguerie fabrique les médicaments selon une formule propre de manière correcte et conforme à la loi. Le service scientifique se tient à votre disposition pour toute question à ce sujet.

En janvier, deux ateliers sur le thème de la «Fabrication de médicaments selon une formule propre» ont eu lieu, réunissant près de 150 personnes intéressées de la droguerie et de la pharmacie. **Peter Guerra** (ancien pharmacien cantonal) et des autorités cantonales étaient présents en tant qu'experts sur place pour répondre de manière compétente aux questions.

L'ASD examinera où et quand d'autres workshops pourraient être organisés. L'ASD est aussi ouverte à l'organisation d'un tel cours en Suisse romande. Mais pour cela, l'ASD a besoin d'aide pour recruter des intervenant·e·s compétent·e·s. Le département Politique et branche a donc transmis le projet au département Formation.

CI Médicaments à formule

La Communauté d'intérêts pour les médicaments à formule s'engage pour le maintien et la promotion des médicaments selon la LPTh 9.2 (a-c). Dans ce contexte, la catégorie de produits riche en traditions des médicaments «selon une formule propre» revêt une importance particulière.

Actuellement, deux groupes de travail composés de représentant·e·s des drogueries, des pharmacies et de l'industrie se penchent sur les thèmes de la «durée de conservation» et des «critères de qualité» pour les principes actifs et les excipients. Pour ces deux thèmes, il s'agit de connaître le cadre juridique et les exigences de la branche et de formuler sur cette base les questions correspondantes.

En ce qui concerne la durée de conservation, les préparatifs d'une étude sont en cours. Celle-ci doit fournir une vue d'ensemble basée sur des données de la stabilité microbienne de différentes spécialités maison. La CI souhaite qu'il en résulte une première base pour une discussion rationnelle avec les représentants des autorités.

L'évaluation standardisée des risques d'un principe actif ou d'un excipient utilisé doit à l'avenir contribuer à faciliter le contrôle de l'identité de ces substances lors de la réception des marchandises. C'est sur ce point que se concentre actuellement le groupe de travail «Critères de qualité». Les deux initiatives montrent que seule une argumentation différenciée peut soutenir durablement les membres dans leurs relations avec les autorités. Le grand intérêt de la branche a montré que l'idée de la communauté d'intérêts a été largement approuvée. Depuis lors, le groupe compte environ 400 points de vente de drogueries et de pharmacies ainsi qu'une dizaine de partenaires de l'industrie. L'Association suisse des droguistes soutient la CI par conviction.

Cosmétique / OCos

L'équipe d'auteurs, composée d'**Isidor Ismaili, Laurent Vannay, Martin Riesen, Christa Hofmann et Anita Finger Weber**, avait élaboré un concept de formation et l'avait soumis à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) pour évaluation. L'OSAV a jugé que seule la partie «Aspects

juridiques», élaborée par les auteures de l'ASD Anita Finger Weber et Christa Hofmann, était suffisante. Les autres documents de formation ont été rejetés; il a été recommandé à l'ASD de faire rédiger ces parties par des évaluatrices et évaluateurs de sécurité qualifiés.

En raison de cette réponse, le cours prévu pour l'année scolaire 2025 à l'ESD ne peut pas avoir lieu pour l'instant. Le département de la formation doit reporter la mise sur pied du cours (mise en page, traduction, etc.), ainsi que son organisation pour les participants externes jusqu'à ce que le reste des supports de formation ait été élaboré par des évaluatrices et évaluateurs de sécurité reconnus.

DrogoThèque

Les informations contenant les données d'accès à l'outil d'évaluation ont été envoyées fin juin. Les membres de l'Association suisse des droguistes ont pu procéder à l'évaluation jusqu'à fin octobre. Les résultats seront communiqués en 2025.

Cours pour les suppléances: nouveau: pharmacologie automédication

Les contenus de quatre autres chapitres ont été rédigés (ophtalmologie, système nerveux, système cardiovasculaire et dermatologie), deux d'entre eux ont déjà été mis en page et sont en cours de finalisation, le chapitre sur le système génito-urinaire est en cours de rédaction. Les auteures, **Priska Christen** et **Anita Finger Weber**, se réunissent toutes les deux semaines pour une séance de travail afin de coordonner les contenus. Sept des dix chapitres devraient être terminés d'ici la fin de l'année. Le chapitre sur les médicaments vétérinaires est de deuxième priorité et est pour l'instant reporté à l'année prochaine. Dès que la mise en page des chapitres sera terminée, ils seront transmis au département Formation, formation continue et perfectionnement pour être traduits et mis en œuvre dans le cadre du cours. Le cours est conçu sous la forme de modules, avec de grandes parties réalisées en auto-apprentissage. L'équipe d'auteurs mettra également à disposition des feuilles d'exercices qui serviront à l'approfondissement des contenus et auxquelles il faudra répondre en préparation des journées d'approfondissement.

Santé numérique

Le DEP arrive, ça ne fait pas l'ombre d'un doute. Il est d'ores et déjà prévu que le plan de médication (le cas échéant également obligatoire pour l'OTC, y compris la vente par correspondance) soit géré dans le DEP. La branche de la droguerie ne pourra pas se permettre de rester à l'écart. De plus, le DEP offre de nouvelles possibilités en matière de service et de conseil. Avec le soutien d'Enrico Kopatz, l'ASD a maintenant écrit à toutes les communautés de référence qui pourraient entrer en ligne de compte comme partenaires pour l'ASD. Au cours du mois de septembre, des réunions zoom ont été organisées pour répondre aux questions. La date limite d'envoi d'une éventuelle offre était fixée au 17 septembre 2024. Les résultats seront préparés jusqu'à fin 2025 et soumis au comité central pour prise de position en janvier 2026.

Assurance qualité

Le SAQ de l'ASD est régulièrement retravaillé et les membres peuvent télécharger tous les nouveaux documents. Les domaines «DrogoCare», «Formation initiale, formation continue et perfectionnement» et «Produits chimiques» ont notamment été révisés et actualisés. Les nouveaux documents sont accessibles et disponibles en téléchargement pour tous les membres détenteurs du SAQ de l'ASD. Depuis 2023, le SAQ-droguerie n'est plus disponible sous forme imprimée, mais uniquement en format numérique. Comme le SAQ commence lentement mais sûrement à prendre de l'âge, l'ASD envisage de remanier cette prestation. Dans l'objectif de proposer une numérisation intégrale, avec enregistrement des données. L'élaboration de ce projet débutera vraisemblablement en 2025.

Site internet droguerie.ch

Les contenus de l'ancien site internet *drogistenverband.ch* ont été repris. En allemand, seule la page procédures de consultation doit encore être retravaillée: <https://drogerie.ch/verband/geschaeftsfelder/714-2/vernehmlassungen>. Le nouveau site internet dispose d'un domaine réservé aux membres, dans lequel sont regroupées toutes les informations importantes pour les membres de l'ASD: https://droguerie.ch/espace_membres/. En français, la mise en ligne des pages est en cours. L'ancien site sera maintenu jusqu'à nouvel ordre, car un nouveau support est en cours d'évaluation pour certains domaines comme le marché de l'emploi/l'achat et la vente de drogueries. En arrière-plan, la structure de stockage sur le serveur web a été restructurée. L'ancien site sera vraisemblablement désactivé mi-2025.

Brochure «La droguerie»

En collaboration avec vitagate sa, la brochure «La droguerie» a été remaniée et envoyée à la branche en tant qu'annexe à *vitamine*. Un envoi aux parlementaires a été effectué avant la session d'automne. La brochure est également très appréciée par les personnes qui visitent la droguerie historique du Ballenberg. Elle peut être téléchargée sur notre site internet.

Campagne «Vous trouverez tous les médicaments sans ordonnance chez votre droguiste!».

Le thème de l'automédication a été au cœur de la communication lors de l'automne de l'année sous revue. La durée de la campagne n'est pas limitée dans le temps. Le thème a été délibérément choisi de manière à ce qu'un message clair soit communiqué et que la marge de manœuvre pour les sous-thèmes et la mise en œuvre individuelle soit facile pour les membres. La campagne étant prévue sur une longue période, les mesures sont également mises en œuvre en plusieurs phases. Les membres ont été informés par différents mails.

Médias

En août, un article sur la droguerie et l'ASD est paru dans le Journal des arts et métiers. L'article devait également paraître dans différents hebdomadaires, notamment dans l'Aargauer Woche, la Basler Woche, etc. (www.schweizerkombi.ch). Cet article a été rendu possible grâce à la bonne collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers.

Le thème de la phytothérapie a été traité en détail dans le journal NZZ am Sonntag du 26 mai. Malheureusement, la rédaction a omis de mentionner dans l'article, outre les pharmacies, les drogueries en tant que points de distribution de produits phytothérapeutiques. L'ASD est donc intervenue auprès de la rédaction en précisant que les droguistes sont les professionnels de la phytothérapie. Les rédactrices de l'article ont remercié du feedback et ont adapté le texte en ligne.

vitagate sa

Informations générales

Après d'intenses travaux préparatoires l'année précédente et l'élaboration de différents accords avec l'Association suisse des droguistes (ASD) et l'Ecole supérieure de droguerie (ESD), vitagate sa a commencé à fonctionner comme prévu le 1^{er} janvier 2024 en tant qu'entreprise de médias indépendante.

Collaboration avec l'ASD et évolution des performances du marché

Tribune du droguiste

En 2024, les annonces du magazine *La Tribune du droguiste* sont restées très en deçà des attentes et ont eu un impact négatif sensible sur le résultat commercial. L'un des défis réside dans l'évolution du marché publicitaire: de nombreux clients importants et de longue date ont de plus en plus déplacé à court terme leurs budgets vers la télévision et ont pris leurs distances, du moins temporairement, avec les médias imprimés.

vitamine

Les annonces du magazine spécialisé *vitamine* ont évolué de manière extrêmement satisfaisante en 2024.

d-mail

Les annonces de la newsletter électronique hebdomadaire *d-mail* ont également évolué de manière très satisfaisante au cours de l'année sous revue.

Sponsoring

Les recettes issues de la vente de prestations de sponsoring ont été nettement inférieures aux prévisions budgétaires. La raison principale en a été l'annulation des deux manifestations de formation que sont la Journée de la durabilité et le Forum de formation.

Autres travaux pour l'ASD

Durant l'année sous revue, vitagate sa a exécuté de nombreux mandats de mise en page et de traduction et a été rémunérée pour cela dans le cadre des accords correspondants.

Autres partenariats et performances du marché

pharmaSuisse/pharmaJournal

La coopération éprouvée avec la Société suisse des pharmaciens pharmaSuisse sous forme de travaux d'édition pour le *pharmaJournal* a de nouveau connu une évolution très positive en 2024 et s'est avérée extrêmement solide.

Fédération de la médecine complémentaire / millefolia.ch

La commercialisation d'espaces publicitaires sur le site *millefolia.ch* géré par la Fédération de la médecine complémentaire ainsi que dans la newsletter correspondante a continué à se développer à un niveau modeste en 2024.

swidro/fit & munter

swidro, l'un des plus grands groupements de drogueries de Suisse, publie le magazine clients *fit & munter*, qui paraît six fois par an. L'accord porte sur la fourniture de l'ensemble du contenu rédactionnel, y compris l'éditorial, par vitagate sa.

Projets

pharmAdvice

pharmAdvice est un outil approprié pour un conseil professionnel télépharmaceutique documenté et de haute qualité – en particulier en ce qui concerne la sécurité des patients lors de la remise de médicaments assistée par voie numérique. Parallèlement à l'ajustement technique de la base de données *dbase.pharmAdvice*, les bases de communication pour l'introduction sur le marché ont été élaborées.

Marché de l'emploi en ligne

Une réunion de lancement avec l'équipe de projet est prévue pour janvier 2025. Cette étape doit permettre de franchir un jalon essentiel qui rendra possible la mise en place opérationnelle et la réalisation technique du marché de l'emploi en ligne au cours de l'année 2025.

Reprogrammation de vitagate.ch

L'élément central du projet est l'introduction d'un Headless CMS (H-CMS) moderne.

Comptes annuels 2024

Comptes annuels 2024

Bien que vitagate sa ait dépassé le budget pour la grande majorité des produits et que les coûts soient restés clairement inférieurs au budget, il en résulte un excédent de dépenses de 97 984 francs, notamment en raison du mauvais résultat inattendu du magazine la *Tribune du droguiste*.

Comptes annuels 2024

(tous les montants en CHF)

Bilan au 31 décembre 2024

	Re- marques	2024	%	2023	%
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités		2 779 922		2 568 500	
Créances liées à des livraisons et prestations		89 221		354 133	
Créances à court terme sur des participations		40 818		52 525	
Autres créances à court terme		7 507		3 159	
Actifs de régularisation		29 452		62 338	
Actifs circulants		2 946 920	92 %	3 040 656	92 %
Actifs immobilisés					
Immobilisations financières	B1	253 572		226 699	
Immobilisations corporelles	B2	13 502		20 002	
Actifs immobilisés		267 074	8 %	246 701	8 %
Total des actifs		3 213 995	100 %	3 287 357	100 %
Passifs					
Capitaux de tiers					
Engagements résultant de livraisons et prestations		56 275		91 227	
Autres engagements à court terme		70 072		31 083	
Passifs de régularisation		377 004		360 621	
<i>Capitaux de tiers à court terme</i>		<i>503 351</i>		<i>482 932</i>	
Provisions	B3	1 020 000		1 120 000	
<i>Capitaux de tiers à long terme</i>		<i>1 020 000</i>		<i>1 120 000</i>	
Capitaux de tiers		1 523 351	47 %	1 602 932	49 %
Capital propre	B4				
Capital		1 178 717		1 172 498	
Fonds	B5	511 927		511 927	
Capital propre		1 690 644	53 %	1 684 425	51 %
Total des passifs		3 213 995	100 %	3 287 357	100 %

Compte de résultat

	Re- marques	2024	%	2023	%
Produits des prestations	E1	12 251	0,5 %	1 502 409	36,2 %
Cotisations		1 827 904	68,0 %	1 826 630	44,0 %
Autres produits	E2	920 803	34,3 %	818 320	19,7 %
Diminutions de revenus / ducroire		-74 114	-2,8 %	2 555	0,1 %
Produits d'exploitation résultant de livraisons et prestations		2 686 843	100,0 %	4 149 913	100 %
Charges liées aux prestations	E3	-245 712	-9,1 %	-734 512	-17,7 %
Autres charges	E4	-410 385	-15,3 %	-338 111	-8,1 %
Charges de personnel	E5	-1 645 143	-61,2 %	-2 446 413	-59,0 %
Charges administratives	E6	-431 506	-16,1 %	-487 001	-11,7 %
Amortissements		-20 800	-0,8 %	-48 346	-1,2 %
<i>Charges d'exploitation</i>		<i>-2 753 546</i>	<i>-102,5 %</i>	<i>-4 054 383</i>	<i>-97,7 %</i>
Résultat opérationnel avant intérêts et impôts (EBIT)		-66 703	-2,5 %	95 530	2,3 %
Produits financiers	E7	66 511	2,5 %	51 024	1,2 %
Produits extraordinaires	E8	109 025	4,1 %	6 444	0,2 %
Bénéfice annuel avant impôts		6 883	0,3 %	152 998	3,7 %
Impôts directs		-664	0,0 %	-9 223	-0,2 %
Bénéfice annuel après impôts		6 219	0,2 %	143 775	3,5 %

+ = produits

- = charges

Tableau de flux de fonds

	2024	2023
Bénéfices/pertes	6 219	143 775
Amortissements	20 800	48 346
Modification de créances dues à des livraisons et prestations	-100 000	-88 440
Modification de créances à court terme sur des participations	264 912	45 728
Modification des créances à court terme envers des entités apparentées	11 707	31 080
Modification des actifs de régularisation	-4 348	-19 231
Modification d'engagements à court terme due à des livraisons et prestations	32 886	8 603
Obligations à court terme envers des partenaires	-34 952	0
Modification des autres dettes à court terme	38 989	-184 206
Modification des passifs de régularisation	16 383	-58 387
Flux de trésorerie provenant des activités ordinaires	252 595	-72 732
Investissements Prêts étudiants ESD Garantie de loyer	-11 698	-11 698
Investissements en matériel informatique et logiciels	-14 346	-14 346
Vente de matériel informatique	2 845	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-41 174	-26 044
Variation des fonds propres (rémunération des fonds)	0	10 038
Flux financier lié aux activités de financement	0	10 038
Modification des liquidités / titres	211 422	-88 738
Etat des liquidités/titres au 1.1.	2 568 500	2 657 238
Etat des liquidités/titres au 31.12.	2 779 922	2 568 500
Modification des liquidités/titres	211 422	-88 738

Annexe aux comptes annuels

L'Association suisse des droguistes est une association au sens de l'art. 69 du Code civil suisse, avec siège à Bienne CHE-102.990.349.

Informations sur les bases utilisées pour les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations, art. 957ss). En principe, le droit comptable suisse prévoit l'application de la méthode de valorisation à la valeur la plus faible. Toutefois, des amortissements, provisions et corrections de valeur supplémentaires peuvent être opérés à des fins de remplacement et pour assurer la prospérité de l'entreprise à long terme. En outre, il est possible de renoncer à dissoudre des amortissements, des provisions et des corrections de valeur qui ne sont plus justifiés. La constitution de ces amortissements, provisions et corrections de valeur s'effectue de manière latente. Toutefois, si la présentation du résultat économique se trouve sensiblement améliorée à la suite d'une dissolution nette de ces amortissements, provisions et corrections de valeur, le montant de cette dissolution nette doit être présenté dans l'annexe.

Les principales règles de valorisation appliquées et qui ne sont pas prescrites par la loi et les cas où des choix existent sont décrits ci-après:

- _ Les résultats sont enregistrés dans le transfert des profits et risques
- _ La société renonce à une évaluation au prix du marché pour les actifs cotés en bourse ou ayant un autre prix courant observable sur un marché
- _ Les actifs immobilisés sont amortis selon la méthode dégressive

Informations concernant le bilan et le compte de résultat

B1 Etat des investissements

	Participa- tion vitagate sa	Prêt Fondation ESD	Prêt section Romandie	Autres créances	Total des actifs immob.
Actifs immobilisés au 1.1.2023	50 001	150 000	0	15 000	215 001
Prêts/entrées	0	0	11 500	198	11 698
Remboursements/sorties	0	0	0	0	0
Actifs immobilisés au 31.12.2023	50 001	150 000	11 500	15 198	226 699
Actifs immobilisés au 1.1.2024	50 001	150 000	11 500	15 198	226 699
Prêts/entrées	0	0	27 000	68	27 068
Remboursements/sorties	0	0	0	-195	-195
Actifs immobilisés au 31.12.2024	50 001	150 000	38 500	15 071	253 572

B2 Etat des immobilisations

	Machines/ appareils	Mobilier/ installations	Matériel informatique	Logiciels	Total des actifs immob.
Actifs immobilisés au 1.1.2023	1	1	13 000	41 000	54 002
Entrées	0	0	12 899	1 447	14 346
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	-12 899	-35 447	-48 346
Amortissements en %	0	0	-50 %	-84 %	0
Actifs immobilisés au 31.12.2023	1	1	13 000	7 000	20 002
Actifs immobilisés au 1.1.2024	1	1	13 000	7 000	20 002
Entrées	0	0	17 146	0	17 146
Sorties	0	0	-2 845	0	-2 845
Amortissements	0	0	-13 800	-7 000	-20 800
Amortissements en %	0	0	-51 %	-100 %	0
Actifs immobilisés au 31.12.2024	1	1	13 500	0	13 502

B3 Tableau des provisions

	Provisions pour projets particuliers	Provisions ESD	Total des provisions
Provisions au 1.1.2023	860 000	260 000	1 120 000
Création	0	0	0
Dissolution	0	0	0
Provisions au 31.12.2023	860 000	260 000	1 120 000
Provisions au 1.1.2024	860 000	260 000	1 120 000
Création	0	0	0
Dissolution	100 000	0	100 000
Provisions au 31.12.2024	760 000	260 000	1 020 000

B4 Evolution des fonds propres

	Capital de l'association	Fonds (B5)	Total
Capital propre, état au 1.1.2023	1 028 723	501 889	1 530 612
Attribution fonds	0	10 038	10 038
Bénéfice/perte de l'exercice	143 775	0	143 775
Capital propre, état au 31.12.2023	1 172 498	511 927	1 684 425
Capital propre, état au 1.1.2024	1 172 498	511 927	1 684 425
Attribution fonds	0	0	0
Bénéfice/perte de l'exercice	6 219	0	6 219
Capital propre, état au 31.12.2024	1 178 717	511 927	1 690 644

B5 Fortune des fonds

	Fond marketing et promotion	Fond spécial de protection	Total des fonds
Fortune des fonds au 1.1.2023	57 453	444 436	501 889
Mise de fonds	0	0	0
Prélèvements	0	0	0
Intérêts	1 149	8 889	10 038
Fortune des fonds au 31.12.2023	58 603	453 324	511 927
Fortune des fonds au 1.1.2024	58 603	453 324	511 927
Mise de fonds	0	0	0
Prélèvements	0	0	0
Intérêts	0	0	0
Fortune des fonds au 31.12.2024	58 603	453 324	511 927

Explications concernant le compte de pertes et profits

E1 Produit des prestations

	2024	2023
Produit des médias	0	1 459 651
Produit des ventes	0	26 506
Autres positions	12 251	16 251
Produits des prestations	12 251	1 502 409

E2 Autres produits

	2024	2023
Produits de services, projets et activités	229 609	390 117
<i>Cours</i>	<i>146 078</i>	<i>156 872</i>
<i>Activités (validations)</i>	<i>83 532</i>	<i>56 254</i>
<i>Forum de formation</i>	<i>0</i>	<i>177 001</i>
Parts salariales de tiers	135 020	152 822
Participation de tiers/sponsoring	237 190	209 000
Produit matériel imprimé et médias payants	31 824	46 556
Produits de facturations à vitagate sa	274 261	0
Autres positions	12 898	19 825
Autres produits	920 803	818 320

E3 Charges liées aux prestations

	2024	2023
Production médias	-150 900	-467 838
Distribution	0	-115 763
Honoraires	0	-108 903
Illustrations	-894	-9 034
Autres positions	-93 918	-32 974
Charges liées aux prestations	-245 712	-734 512

E4 Autres charges

	2024	2023
Dépenses pour services, projets et activités	-145 893	-174 464
Honoraires	-19 767	0
Déficit de l'école ESD	-156 400	-65 498
Consultations juridiques pour les activités de l'association	-17 266	-5 446
Charges pour matériel imprimé et médias payants	-9 528	-17 952
Charges pour infrastructure séances et conférences	-27 647	-51 886
Réduction d'impôt préalable	-33 884	-22 865
Autres charges	-410 385	-338 111

E5 Charges de personnel

	2024	2023
Salaires et traitements secrétariat central et comité central + honoraires de collaborateurs externes	-1 311 498	-2 018 798
Assurances sociales	-192 100	-267 643
Indemnités journalières	-43 927	-43 590
Frais de déplacement + repas	-83 012	-85 189
<i>dont</i>		
<i>Comité central</i>	-29 865	-31 409
<i>Secrétariat central</i>	-22 981	-28 419
<i>Direction</i>	-21 758	-17 344
<i>Conférences, commissions, assemblée des délégués et générale</i>	-7 133	-5 581
<i>Manifestations</i>	-1 276	-2 436
Autres charges de personnel	-14 606	-31 193
Charges de personnel	-1 645 143	-2 446 413

E6 Charges administratives

	2024	2023
Location	-76 315	-78 985
Charges administratives (matériel de bureau, téléphone, frais de port, matériel informatique)	-346 188	-402 948
Publicité	-9 003	-5 068
Charges administratives	-431 506	-487 001

E7 Produits financiers

	2024	2023
Produit des intérêts	14 049	9 054
Produit des prêts	2 461	2 008
Produit des participations (dividende vitagate sa)	50 000	50 000
Rémunération du capital des fonds	0	-10 038
Produits financiers	66 511	51 024

E8 Produits extraordinaires

	2024	2023
Dissolution de la provision pour projets spéciaux	100 000	0
Dissolution de la provision pour les impôts 2023	8 500	0
Remboursement de la caisse de compensation AVS pour l'année précédente	808	1 376
Résultats divers hors période	-283	5 068
Produits extraordinaires	109 025	6 444

Autres informations légales

Nombre des collaborateurs

	31.12.2024	31.12.2023
Le nombre des postes à plein temps ne dépasse pas 50 collaborateurs en moyenne annuelle	✓	✓

Participations directes et indirectes

	31.12.2024		31.12.2023	
	Part du capital	Part des voix	Part du capital	Part des voix
vitagate sa, Bienne (direct)	100 %	100 %	100 %	100 %

Des informations complémentaires sur vitagate sa figurent sur les pages suivantes

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

	CHF	CHF
SANER AG, Studen	91 950	165 510
Location bureaux rue Thomas-Wyttenbach 2, Bienne. Durée déterminée du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2026. Après, la location se poursuivra pour une durée illimitée avec un délai de résiliation de 12 mois.		
Canon (Schweiz) SA, Wallisellen	764	1 470
Contrat de location et de service pour l'imprimante C1127P. Durée déterminée du 1 ^{er} février 2021 au 31 janvier 2026. Prolongation de 12 mois supplémentaires si aucune résiliation n'intervient.		
Canon (Schweiz) SA, Wallisellen	15 508	32 427
Contrat de location et de service, appareil multifonctions C7770i. Durée déterminée du 1 ^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2025. Prolongation de 12 mois supplémentaires si aucune résiliation n'intervient.		

Dettes envers des institutions de prévoyance

	CHF	CHF
Fondation proparis: Caisse de pension de l'Association suisse des droguistes	0	983

Passifs éventuels

Responsabilité solidaire du groupe TVA avec vitagate sa

Événements importants survenus après la date du bilan

Il n'y a pas eu de faits particulièrement importants entre la date de clôture du bilan et celle de l'approbation des comptes annuels par le comité central qui auraient rendu nécessaire une adaptation des présents comptes annuels ou une publication ici.

Informations complémentaires concernant vitagate sa

	2024	2023
Produit brut	2455812	823979
Provision pharmaSuisse	-154812	-151093
Coûts directs	-840206	-184952
Marge sur coût variable I	1460794	487935
Charges de personnel/honoraires de tiers	-1279950	-351135
Marge sur coût variable II	180844	136800
Charges d'exploitation	-281614	-24111
Produits financiers	-69	-264
Produits extraordinaires / Variation du ducroire ¹	0	-12000
Impôts	2854	-19446
Bénéfices/pertes de l'exercice	-97984	80978
Nombre de contacts	165125	629041

¹ 2023: facture de la Fedmedcom pour violations du contrat

² Les grands moteurs de recherche comme Google ont commencé à répondre aux requêtes à l'aide de textes générés par l'IA. De nombreux utilisateurs et utilisatrices renoncent donc à consulter d'autres sites internet, car la réponse générée par l'IA leur suffit. Les experts estiment que cette tendance va s'accroître et que de nombreux sites internet «classiques» (dont *vitagate.ch*) verront leur nombre de visiteurs diminuer considérablement. Les sites internet spécialisés conserveront toutefois leur raison d'être pour les informations approfondies.

Commission de vérification des comptes

Rapport de la commission de vérification des comptes à l'attention de l'assemblée des délégués du 14 novembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En tant que commission de vérification des comptes de votre association, nous avons vérifié les comptes de l'exercice 2024 selon les directives légales.

La commission de vérification des comptes a vérifié le respect du règlement d'organisation en se basant sur les procès-verbaux du comité central.

Les comptes annuels de l'exercice achevé au 31 décembre 2024 ont été vérifiés par la société de révision Von Graffenried. Il ressort du rapport de l'organe de révision qu'il n'y a pas d'élément qui nous permettrait de conclure que les comptes annuels ne seraient pas conformes à la loi ou aux statuts.

Le rapport de l'organe de révision confirme l'exactitude formelle des chiffres. La commission de vérification des comptes a pu examiner en détail la direction et l'établissement des comptes.

Nous avons reçu des réponses claires, franches et compétentes à nos questions. La gestion du comité central et du secrétariat central est correcte et correspond aux objectifs fixés.

Nous remercions les personnes responsables pour leur engagement et le travail fourni. Sur la base des résultats de notre examen, nous vous demandons d'accepter les comptes 2024 qui vous sont soumis et d'accorder décharge aux organes responsables de l'association.

L'évolution de vitagate nous préoccupe et devra être examiné de plus près à l'avenir. Le mandat devra peut-être être reformulé.

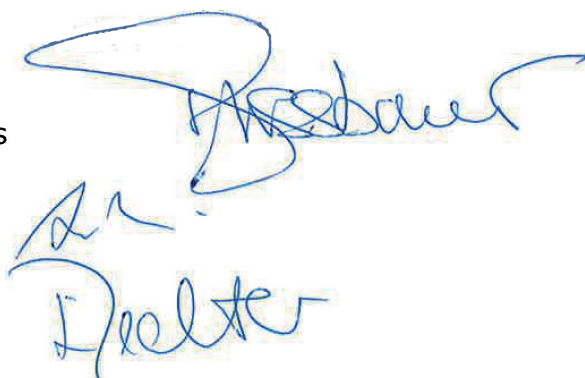
Bienne, le 30 juillet 2025

Commission de la vérification des comptes de
l'Association suisse des droguistes

Urs Nussbaumer
Président de la commission de vérification des

Andrea Lüthi
Procès-verbal

Linda Fiechter
Assesseure



Organe de révision



VON GRAFFENRIED

TREUHAND

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée des délégués de l'Association suisse des droguistes (ASD)

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement et annexe) de l'Association suisse des droguistes (ASD) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à comité central alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Berne, le 25 avril 2025 sct/stn

Von Graffenried AG Treuhand

Michel Zumwald
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Toni Schlegel
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes :

Comptes annuels (bilan avec un total de bilan de CHF 3'213'995, compte de résultat avec un bénéfice de CHF 6'219, tableau de financement et annexe)